

Moyens de développer l'activité militaire des jeunes officiers en dehors du service

Autor(en): **Savoy, Hubert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **56 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-339244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MOYENS DE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ MILITAIRE

DES

jeunes officiers en dehors du service ¹.

L'officier est un conducteur
d'hommes.

NB. — a) Nous avons plus particulièrement en vue le jeune officier d'infanterie.

b) Nous notons brièvement quelques moyens qui nous paraissent aptes à stimuler l'activité; chacun d'eux devrait faire l'objet d'un examen approfondi, qui, pensons-nous, ne rentre pas dans le cadre proposé.

L'officier est un conducteur d'hommes; s'il veut remplir sa noble tâche, il doit le vouloir, il doit y penser toujours, il doit agir.

L'organisation de notre armée, — le temps limité consacré au service actif, — les longs mois qui espacent les cours, font à tout officier un devoir de travailler en dehors du service. Cette activité peut se concentrer sur les quatre points suivants :

- 1° Conserver les connaissances acquises;
- 2° Compléter la formation militaire;
- 3° Développer les aptitudes physiques et morales;
- 4° Continuer et prolonger l'action sur le soldat.

I. Conserver les connaissances acquises.

Un double danger guette le jeune officier à sa rentrée dans la vie ordinaire : a) le *laisser aller* de la vie civile qui atténue et énerve rapidement les habitudes d'ordre et d'énergie prises au service ; b) l'*oubli* qu'entraînent facilement les préoccupations de chaque jour.

Comment réagir ?

¹ Travail couronné au concours de la Société suisse des officiers, à l'assemblée générale du 6 juin 1910, à Berne.

1^o *Action préparatoire.* L'activité des jeunes officiers en dehors du service doit être *préparée* pendant les écoles et durant les cours de la part des officiers instructeurs qui s'appliqueront à diriger l'attention sur le vaste champ d'étude qui reste à explorer, souligneront l'importance du travail continué dans la vie civile et presseront les jeunes officiers de réagir contre la routine et le laisser-aller des occupations ordinaires.

Cette préparation est-elle suffisante à cette heure? Le peu d'empressement d'un grand nombre de jeunes officiers à s'intéresser aux questions militaires, à s'associer aux travaux des sociétés, fait craindre que cette action soit restée jusqu'ici trop faible et trop peu coordonnée.

2^o *Rapports de cours.* Au retour d'une école, le jeune officier devrait faire une petite revue du service qu'il vient d'achever, noter les résultats obtenus facilement, les exercices restés hésitants ou manqués. Il chercherait à se rendre compte des succès.

Il lui serait utile de fixer en peu de mots l'état d'esprit, la discipline, l'entrain au travail du groupe qui lui a été confié, la tenue et l'endurance de la section dans les marches prolongées, les services pénibles.

On pourrait demander sur tous ces points un rapport substantiel, bref, à tous les officiers d'un même cours. Un *questionnaire* dressé avec soin leur serait remis à cet effet.

Afin de ne froisser aucune susceptibilité, ces rapports seraient dépouillés par un officier supérieur d'un autre groupe, qui assumerait la charge de rédiger un *précis des remarques présentées*, précis qui serait transmis à chacun des officiers intéressés.

Ce serait un moyen efficace de prolonger l'action du cours, de maintenir en éveil l'attention et l'intérêt des jeunes officiers, sans blesser personne.

3^o *Carnet de l'officier.* Les cours de répétition et les manœuvres assurent à tout officier une moisson d'expériences utiles. Il est à souhaiter que chaque officier *fixe par écrit*, comme le fait le bataillon, les tâches qui lui sont confiées, les difficultés rencontrées dans l'exécution des ordres reçus, les succès obtenus. Le profit ne serait pas moindre de noter, à l'occasion, les avantages et les revers des camarades, sans esprit de critique, mais avec la seule pensée de mettre à profit toutes les occasions de s'instruire.

Le jeune officier qui soumettrait ensuite ces souvenirs à un jugement réfléchi, augmenterait rapidement son expérience.

4° *Manœuvres et sociétés d'officiers.* La Société des officiers, partout où elle est constituée, s'offre naturellement comme le rendez-vous en vue d'une *discussion amicale* et d'un échange de vues après les manœuvres.

Nous souhaitons que chaque société inscrive à son programme les deux points suivants : a) Les *jeunes officiers*, à leur retour d'une école, présentent à leurs camarades un petit *compte-rendu écrit ou oral* du service qu'ils viennent de faire. b) *Après les manœuvres* ou un cours de répétition *une séance est réservée* à la discussion amicale des expériences faites au cours des exercices. Cette discussion pourra être amorcée par un bref exposé écrit de deux ou trois camarades, qui se partageront la tâche.

5° *Avant la rentrée en service.* Avant de rentrer en service, le jeune officier doit avoir grand soin de revoir attentivement tous les règlements, afin d'éviter toute hésitation, toute erreur, si gravement dommageables à son ascendant moral et à son autorité sur la troupe.

II. Compléter la formation militaire.

A. *La Société des officiers.* Le meilleur moyen d'entretenir l'élan, d'aviver l'enthousiasme dans le cœur du jeune officier, est le contact avec les camarades qui s'intéressent activement au progrès de notre armée et travaillent avec ardeur à les promouvoir.

Partout où les officiers se sont groupés, la Société des officiers est le *point de ralliement* où les jeunes viennent prendre contact avec les aînés, unir leur ardeur à la sagesse et au dévouement inlassables des frères d'armes plus âgés. La Société doit être le *foyer* qui réchauffe l'enthousiasme, entretient, élargit l'intérêt des questions militaires, grandit l'amour du travail, suscite des initiatives heureuses, soutient et dirige les efforts généreux et intelligents. Le travail peut et doit y tendre plus directement à la formation du jeune officier.

1. *Entrée des jeunes officiers dans la Société.* Le jeune officier entrera dans la Société en faisant connaître les chefs qui l'ont formé, les principaux événements de son école. Il se mon-

trera ponctuel et assidu aux réunions. Les aînés s'enquerront des modifications survenues, du résultat des nouvelles directions concernant le tir et les exercices.

2. *Conférences.* Les conférences ont souvent pour but un thème tactique, une revue générale, un coup d'œil d'ensemble des manœuvres exécutées. Rien de plus apte à faire sentir au jeune officier la portée de son effort coordonné à celui de son unité.

À côté de ces conférences, il serait sage de prévoir chaque année quelques causeries s'adressant plus spécialement aux jeunes officiers.

Il serait particulièrement avantageux d'ouvrir une discussion, à la fin de chaque conférence, dans laquelle chacun pût poser les questions qu'il désire voir élucider.

3. *Jeux de guerre.* Dans les jeux de guerre, il est facile de choisir des thèmes simples, où le jeune officier a une place marquée, qu'il peut remplir. Il sera très utile de reprendre sur la carte les tâches, les exercices du dernier cours, des dernières manœuvres. L'officier se sentira sur un terrain connu, exploré, il revivra ses souvenirs et ses expériences.

4. *Exercices sur le terrain.* Ces exercices supposeront de préférence des unités réduites, où le jeune officier est appelé à agir et voit son travail contrôlé. Mieux vaudra faire en une journée plusieurs exercices, plutôt que de poursuivre une tâche unique et compliquée.

Une sortie sur le terrain *en hiver* permettra de se rendre compte des difficultés que présente la neige et de faire appel aux services du ski.

5. *Autres exercices.* Bien d'autres exercices peuvent provoquer l'activité et contribuer à maintenir l'ardeur, l'élan du jeune officier; il suffit de rappeler ceux qui ont été tentés avec succès :

a) *Tir au fusil.* L'officier est surtout appelé à diriger le feu. Il doit veiller cependant à ne pas perdre l'aptitude acquise. C'est à lui à encourager de sa *direction* et de son exemple les soldats qui s'adonnent à cet important exercice.

b) *Tir au pistolet.* Les officiers ont peu d'occasion de pratiquer ce tir; ils peuvent facilement y suppléer en formant un groupe de tireurs au pistolet.

c) *Equitation.* Un cours donné par un officier de cavalerie ou d'artillerie fournit aux jeunes officiers une excellente occa-

sion d'entretenir des rapports de bonne camaraderie avec les collègues des autres armes, de profiter de leur esprit de discipline ponctuelle.

d) *Ski*. Les sociétés qui ont généralement à cœur d'encourager cet exercice, pourraient réserver un subside plus fort aux jeunes officiers désireux de suivre les cours qui sont organisés chaque hiver.

e) *Section d'escrime*. Le sabre doit avoir la préférence sur le fleuret et l'épée.

f) *Gymnastique*. On doit viser plus particulièrement les exercices utiles à la formation militaire et observer une discipline parfaite.

g) *Courses*. Les courses doivent être organisées avec la préoccupation de servir d'entraînement à la marche, de former à l'endurance et à la sobriété.

Remarques. Dans tous ces exercices on aura moins en vue le nombre que la décision et la parfaite exécution. Plusieurs sociétés encouragent l'un ou l'autre de ces exercices; la Confédération assure des subsides. Cet appui pourrait être étendu.

6. *Cartographie*. Nous souhaiterions en particulier que tous les jeunes officiers suivent pendant l'hiver un cours gratuit de *cartographie* qui leur facilite l'intelligence des cartes.

7. *Bibliothèque*. La bibliothèque a un grand rôle à remplir dans chaque société. Elle sera confiée au membre le plus actif, le plus zélé, le mieux au courant des publications militaires. La *bibliothèque du jeune officier* devrait être mise à l'étude : elle comprendrait une quarantaine de volumes judicieusement choisis, dont la liste serait remise à chaque jeune officier à son entrée dans la société.

B. Bien des officiers, retenus par la distance ou empêchés, n'ont pas la facilité de participer à la vie d'une société : le travail personnel peut suppléer en partie à cette lacune.

1° *Revue militaire*. La *Revue militaire suisse* sera l'amie fidèle qui viendra régulièrement parler à l'officier isolé et le tenir au courant des questions qui intéressent sa tâche.

2° *Effet du feu*. L'étude personnelle pourra porter d'abord sur l'effet du feu des diverses armes. L'officier y puisera le sentiment juste et réfléchi de l'obstacle, qui le gardera d'une témérité inutile ou insensée et d'une hésitation lâche.

3° *Tactique des autres armes*. Il s'initiera à la tactique des

autres armes, surtout de l'artillerie et de la cavalerie. La bibliothèque des officiers lui sera d'un précieux secours.

4° *Services d'exploration, etc.* Il s'instruira plus complètement des tâches qui lui incombent le plus souvent et des services complémentaires :

- a) service de patrouilles et d'exploration ;
- b) conduite de la réserve ;
- c) train de combat, etc., etc.

5° *Voyages.* Les voyages provoquent de mille manières son activité. Quelle occasion favorable de charmer ses loisirs en *marchant en pensée à la tête de sa section* et en résolvant les multiples problèmes que le terrain fait surgir si inopinément ?

6° *Souvenirs patriotiques.* S'il le peut, que l'officier choisisse comme but de ses promenades quelque champ de bataille, où se sont illustrés nos aïeux. De nobles souvenirs éveilleront son ardeur, réchaufferont son patriotisme, provoqueront sa curiosité et son désir de s'instruire plus complètement.

7° *Exercices d'autres troupes.* L'occasion s'offre-t-elle d'assister aux exercices d'autres troupes, de suivre des manœuvres, le jeune officier, libre de ses mouvements, jugera mieux de la discipline, de ses résultats, de ses lacunes.

III. Aptitude physique et morale.

Au retour de la caserne, le jeune officier marche d'un pas ferme et décidé. On devine dans sa tenue, on remarque dans toute sa personne l'heureuse influence des habitudes d'ordre, d'énergie, de courage de la vie militaire. Si le jeune officier avait bien à cœur sa tâche et la grande mission qui lui incombe, il serait attentif à conserver cette *décision dans toute sa vie civile*. Quel éloquent témoignage cette conduite rendrait à l'armée et à sa formation !

Aptitudes physiques. Il est impossible de dire ici tout ce que peut l'officier en vue d'assurer le développement de ses aptitudes physiques ; il doit prendre soin de sa *santé*, s'accoutumer à l'*endurance*, à la *marche*. Les armes, le tir, le cheval, le ski, etc., contribuent à donner au corps l'*énergie*, l'*adresse* et la *souplesse*.

Aptitudes morales. Les aptitudes morales sont plus néces-

saïres encore et trouvent partout à se révéler et à s'affirmer : le *courage*, la *décision*, le *coup d'œil*, le *sang-froid*, l'*esprit de devoir*, le sentiment de la *responsabilité*.

Toutes ces vertus, qui sont à la base de la force morale d'une armée et qui sont particulièrement nécessaires au jeune officier, ne se *touchent* pas à l'arsenal. Il est nécessaire qu'elles soient profondément enracinées dans le cœur pour qu'elles suivent le jeune officier au service. La bravoure ne s'improvise pas.

Seul celui qui est prompt à se plier aux exigences de la discipline, ponctuel, sévère à soi-même, peut demander aux autres d'agir avec un généreux courage.

Conducteur d'hommes, le jeune officier n'aura d'ascendant sur son groupe que s'il possède cette supériorité morale qui commande le respect et la confiance, fait aimer la discipline et facilite le bon esprit. C'est dans la volonté que réside le secret de conduire les hommes, d'exercer sur eux une influence. C'est elle qui assure l'esprit d'ordre, la ponctualité, la suite dans l'action, la fidélité à la parole donnée, met en valeur les connaissances techniques qui sont à la base de la formation de tout officier.

Quelques biographies militaires bien choisies, les hauts faits de notre histoire nationale, présenteront au jeune officier le noble idéal vers lequel il doit tendre avec ardeur et persévérance, provoqueront ses efforts.

IV. Continuer et prolonger l'action sur le soldat.

Conservé les connaissances acquises, travailler à compléter la formation reçue, développer les aptitudes physiques et morales; c'est bien, mais ce n'est pas assez. Le jeune officier doit penser au soldat, rien de plus légitime que de continuer et de prolonger son action sur le soldat. Comment le peut-il?

1^o *Influence morale.* a) Au retour de la caserne ou des manœuvres, il saura faire taire adroitement les petits mécontentements, en soulignant les belles journées passées ensemble, en rappelant que les journées les plus dures laissent le plus doux et le plus long souvenir.

b) En dehors du service, il se montrera bon, affable avec les sous-officiers et les soldats. Il les abordera dans la vie civile

avec franchise et intérêt. Le soldat sentira qu'il est aimé de son officier et il comprendra instinctivement que la sévérité du service est nécessaire à l'ordre.

L'officier d'infanterie peut, sur ce point, porter quelque envie à l'officier de cavalerie, qui passe chaque année dans la famille de tous ses hommes, quand il fait l'inspection des chevaux.

2° *Conférences aux soldats.* Les officiers qui le peuvent, devraient être encouragés à donner pendant l'hiver, à la ville et à la campagne, des conférences aux soldats, qui les orienteraient sur les travaux des dernières manœuvres, répondraient aux attaques dirigées contre l'armée, etc. Le soldat éprouve un réel plaisir à entendre rappeler les exercices auxquels il a participé. Une causerie militaire serait une excellente prise de contact avec le soldat et aurait une influence morale considérable. Le jeune officier aurait sa place marquée au côté d'un aîné qui se chargerait de la conférence.

3° *Tirs annuels.* Chaque année les soldats sont appelés au tir. La place du jeune officier est au milieu des soldats fidèles à ce devoir. Peut-être serait-il bon de lui assigner une part plus active à ces exercices. Ce serait un moyen d'en souligner l'importance aux yeux des soldats.

4° *Sociétés de sous-officiers.* Beaucoup de sociétés de sous-officiers travaillent avec zèle et persévérance. Le jeune officier y apportera l'encouragement et l'appui de sa présence et de son concours. Il y fera utilement quelques causeries sur les manœuvres, etc.

5° *Sociétés de tir.* Les sociétés de tir méritent la sympathie de tous et plus spécialement du jeune officier.

6° *Cours préparatoires.* Il est un champ d'activité plus particulièrement réservé au jeune officier, celui de la formation des jeunes gens de 16 à 19 ans. Nous souhaitons que la participation des jeunes officiers à ces cours réservés aux futurs conscrits soit inscrite à la page du livret de service destinée aux *mentions honorables*.

7° *Honneur aux soldats morts.* Il est un point qui nous paraît digne d'attention et que nous jugeons apte à un grand rôle éducatif. Le soldat est un citoyen qui donne à la patrie des preuves particulières de dévouement. Il est actif même en dehors du temps passé sous les armes. Ne serait-il pas juste de veiller à ce que tout soldat, tout sous-officier reçoivent les honneurs

militaires par la présence aux funérailles de 4 soldats et d'un sous-officier, — de 4 soldats et d'un officier — s'il s'agit d'un sous-officier. Nous avons assez de confiance dans le dévouement des soldats et des officiers pour croire que ces honneurs puissent être assurés sans frais.

Au nom de la Société fribourgeoise des officiers :

Hubert SAVOY,

Cap. aumônier au régiment d'infanterie 5.

